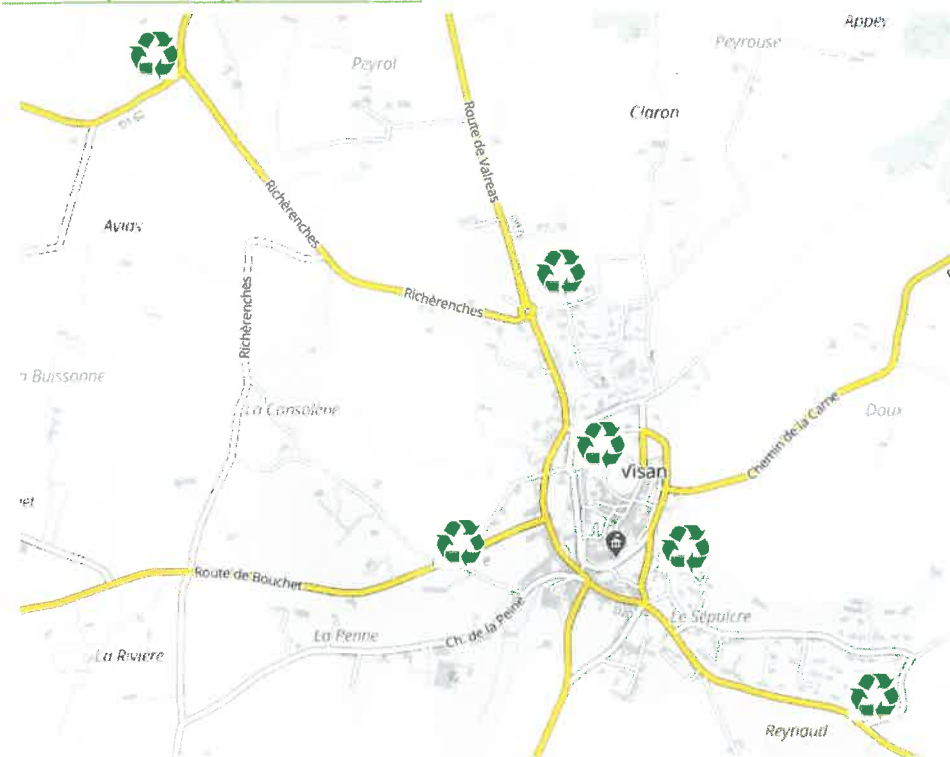


### Plan des points d'apport volontaire :



Les déchets jetés dans un conteneur Ordures Ménagères résiduelles sont à ce jour enterrés au centre d'enfouissement de COVED (Roussas) et ne font l'objet d'aucun tri.

Il est donc nécessaire de faire le tri sélectif (verre, papiers, emballages divers), de déposer les déchets en déchèterie (cartons, bois, ferraille, déchets verts, encombrants, gravats, huiles, déchets électriques et électroniques, déchets spéciaux...) car tous ces déchets sont triés et la plupart peuvent faire l'objet d'un recyclage et d'une valorisation. Toutes ces matières premières collectées sont donc réutilisées.

Tout ce qui est déposé dans les ordures ménagères résiduelles est perdu.

**Tous les emballages** (cartonnettes, acier, alu, plastique...) peuvent être déposés dans la colonne des Emballages recyclables, en vrac, et surtout pas dans un sac fermé. Attention à ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres sinon les différents matériaux ne pourront pas être reconnus sur la chaîne du Centre de tri.